

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 10 septembre 2012 à 14h15, légalement convoqué le 31 août 2012, Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2, Place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

MM. Jean-Pierre BOUQUET, Christophe CORBEAUX, Mme Rachel PAILLARD, Vice-présidents

MM. Hubert ARROUART, Gilbert BARABAN, François BOITEUX, Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Charles DE COURSON, Jean-Louis DELUZE, Jean-Claude GUERINEAU, Michel GUILLOU, Henri GUINAND, Jean PANKOW (suppléant de René HANOT), Jean-Paul BRIGNOLI (suppléant de Maurice HENRIAT), Marcel BONNET (suppléant de Jean HUGUIN), Christophe LEDOUX, Frédéric LEPAN Dominique LEVEQUE, Bruno LOMBARD, Michel BAUDOT (suppléant de Jean-Louis MABIRE), Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Olivier MEUNIER, François MOURRA, Claude PERDREAU, Jean-Pierre PINON, Jacques RAGUET, Bruno ROULOT, Bernard ROUSSEAU, Alphonse SCHWEIN, Janick SIMONNET, membres.

Etaients excusés :

MM. Francis BLIN, Jean-Pierre CADET, Jacky CHATRON, Jean-Louis DEVAUX, Francis FLOQUET, Mme Catherine GIRALDO, MM. Philippe HEMBISE, Christian LEMOINE, Jean-Pierre MASIUK, Mme Colette PASQUET, MM. Pascal PERROT, Alain PEUCHOT, Hervé RENAULT, Bernard ROCHA, Claude SIMON, Sébastien VACELLIER, membres.

M. Pascal DESAUTELS remercie l'ensemble des membres du comité ainsi que la représentante de la trésorerie Municipale d'être présents à cette réunion.

Rappel de l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 04/06/2012
- Mot du Président
- Modification de la Taxe Electricité
- Programmation FACE
- Programme complémentaire
- Mise en place de la maîtrise d'œuvre sur les opérations d'extensions de réseau et modalités de règlement
- Décision Modificative pour France Télécom
- Délibération création Entente Est
- Convention communes/SIEM sur le décret DT/DICT
- Signature convention avec le Président du Conseil Général
- Participation à la protection sociale complémentaire
- Taux de promotion
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du comité en date du 04/06/2012

Lors de cette réunion, en introduction M. DESAUTELS avait annoncé le décès de M. Charles DOUILLET survenu le 3 juin 2012.

Puis il avait été approuvé le Compte Rendu de la réunion du 23/02/2012, et au cours de son information, le Président avait rappelé la date de la journée portes ouvertes, et était revenu sur le décret DT/DICT ainsi que sur le FACE.

Ensuite, l'assemblée avait :

- été informée de la levée des contraintes liée au financement par le SIEM du câblage de la téléphonie fixe en lien avec ORANGE,
- discuté du développement de la compétence liée aux communications électroniques,
- voté le compte administratif et le compte de gestion.

Il avait été :

- adopté le principe du compte épargne temps après l'avis favorable donné par la CTP,
- fait un point sur les extensions de réseaux BT/HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du comité en date du 04/06/2012.

Mot du Président

Le Président revient sur la convention avec le Conseil Général qui sera signée en fin de réunion, l'Entente Est, la rencontre avec Mme BELON du jour même, les réunions de CLE et annonce la prochaine réunion du comité concernant le débat d'orientations budgétaires qui se déroulera le Lundi 17 décembre 2012.

Modification de la Taxe Electricité

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LACAUGIRAUD.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'assiette de la taxe sur l'électricité a été modifiée. En effet, la taxe n'est plus assise sur le montant de la facture mais sur la consommation électrique réelle des ménages et des petits entrepreneurs.

Pour l'année 2010, la recette liée à cette taxe a représentée un montant de 3 836 k€. La mise en place de la nouvelle assiette nous a permis de percevoir un montant de TCFE en 2011 de 3 525 k€.

Le compte rendu d'activité du concessionnaire confirme cette baisse de consommation avec un recul de 8.5 % de l'énergie vendue aux particuliers (tarif bleu) et 1.4 % aux petits professionnels (tarif jaune) entre ces deux années.

Deux facteurs sont à l'origine de la baisse :

- le facteur climatique, en effet, l'année 2011 a été beaucoup moins froide que l'année 2010.
- le coût de l'électricité qui ne cesse d'augmenter et est en corrélation directe avec la baisse de la consommation.

Devant cette baisse, il semble nécessaire de penser à relever le coefficient lié à la taxe, resté inchangé depuis 2001, de façon à pérenniser nos recettes et nous permettre de conserver un niveau d'investissement égal à celui que nous connaissons actuellement.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, le coefficient maximal de 8 est actualiser chaque année et indexé au coût de la vie. Aujourd'hui, le coefficient maximal est porté à 8.28.

Il pourrait être envisagé de porter notre coefficient de 5 à 5.5 ce qui donnerait avec les consommations de 2011, un montant de taxe de 3 917 865 € contre 3 528 935 € avec un coefficient de 5 soit un gain de 388 930 €.

Cela se traduit pas une hausse de 0.0004 € du kwh, représentant, pour une famille de 4 personnes une augmentation de la facture électrique de :

- foyer sans chauffage électrique : 1.39 €/an
- foyer avec chauffage électrique : 8.51 €/an.

Cette hausse serait trois fois moins importante pour les professionnels puisque la taxation au Mwh est de 0.25 € contre 0.75 € pour les particuliers.

M. DE COURSON indique qu'il y a actuellement un changement structurel des modes de consommations électriques. Notamment avec l'abandon du chauffage électrique.

M. le Président acquiesce et précise que c'est en partie d à ces changements que les consommations baissent et qu'il est important de stabiliser nos recettes.

M. ROUSSEAU précise que lors de la réunion de bureau il avait été proposé un taux de 5.3 et aujourd'hui 5.5. Pourquoi ?

M. le Président indique que les estimations ont été affinées et qu'il parait plus sage de porter ce taux à 5.5 dès le 1^{er} janvier 2013.

M. MAIRE propose de mettre le taux à 6 pour palier une baisse importante des consommations.

M. DE COURSON stipule qu'à notre taxe, s'ajoute celle du Conseil Général et la TVA et que l'ensemble va déjà représenter une hausse importante pour les foyers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'application du coefficient multiplicateur égal à 5.5 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le SIEM a reçu le 11 juillet dernier un courrier de la Direction Régionale de l'Energie et du Climat annonçant de mauvaises nouvelles pour ce qui concerne les dotations FACE de 2012.

En effet, il semble, à la lecture de ce courrier, que celui reçu en juin notifiant les aides FACE 2012 n'ait été qu'une simple information et que les crédits ne seront pas attribués tant que le ministère de tutelle n'aura pas été destinataire d'une liste exhaustive d'opérations reprenant :

- La désignation précise des projets,
- La localisation des travaux,
- La nature et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,
- Le calendrier des travaux, comportant obligatoirement la date effective de commencement des travaux.

Et, c'est uniquement ensuite que l'avis d'attribution définitif sera transmis au SIEM.

Nous avons également reçu un mail indiquant qu'il était quasiment certain que les dotations du FACE seront amputées des 2 derniers mois de versement.

En effet, les différents fournisseurs d'électricité versent les contributions au FACE le 25 du mois m+1. Il est donc certain que les contributions de novembre et décembre (versées respectivement les 25/12/12 et 25/01/13) ne seront pas affectées à l'année 2012, soit une perte sèche de l'ordre de 80 millions d'euros pour le FACE.

Donc les premiers à répondre au courrier reçu le 11 juillet seront les premiers servis.

Il a donc été transmis le 17 août 2012 au FACE un courrier demandant l'avis d'attribution pour les opérations suivantes :

FACE - Programmation 2012 - Sous programme Renforcement (AB)

Dotation FACE 2012 : **572 k€**

Montant de la dépense subventionnable : **715 k€**

LISTE PRINCIPALE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2012)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	8	BERMERICOURT	Rue de la république	4ème	14 000 €	14 000 €	14 000 €	11 200 €
SIEM2010	8	DONTRIEN	Grande Rue	3ème	221 350 €	221 350 €	221 350 €	177 080 €
SIEM2010	5	HEILTZ L'EVEQUE	Rue Principale	3ème	199 500 €	199 500 €	199 500 €	159 600 €
SIEM2010	8	LAVANNES	Rue de L'Armée	3ème	187 150 €	187 150 €	187 150 €	149 720 €
SIEM2010	4	LOISY EN BRIE	CR dit de la Noue des Près	4ème	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 040 €
SIEM2010	1	TAUXIERE MUTRY	Allée des Rousselots	4ème	34 200 €	34 200 €	34 200 €	27 360 €
SIEM2010	5	VILLERS LE SEC	Grande Rue et rue de l'Eglise	4ème	57 000 €	57 000 €	57 000 €	45 600 €
TOTAL					717 000 €	717 000 €	717 000 €	573 600 €
							Plafond d'aide :	572 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	5	BUSSY LE REPOS	Rue de la Fontaine	3ème	76 000 €	76 000 €	76 000 €	60 800 €
SIEM2010	5	CHANGY	Rues Ste Ménéhould, Gde rue, de la Fontaine de sel	3ème	142 500 €	142 500 €	142 500 €	114 000 €
SIEM2010	6	HAUTEVILLE	Rues Fontaines aux Loups et de l'ancien Lavoir	3ème	70 300 €	70 300 €	70 300 €	56 240 €
SIEM2010	6	HEILTZ LE HUTIER	Grande rue	4ème	45 600 €	45 600 €	45 600 €	36 480 €
TOTAL					334 400 €	334 400 €	334 400 €	267 520 €

FACE - Programmation 2012 - Sous programme Effacement (C)

Dotation FACE 2012 : **683 k€**

Montant de la dépense subventionnable : **853,75 k€**

LISTE PRINCIPALE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2012)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	1	AVENAY VAL D'OR	Boulevard Jules Ferry	4ème	273 000 €	273 000 €	273 000 €	218 400 €
SIEM2011	7	BOUY	Rue du Moulin	2ème	40 000 €	40 000 €	40 000 €	32 000 €
SIEM2010	3	CONNANTRE	Rues du 8 mai 45 et des Menues Dimes	4ème	169 000 €	169 000 €	169 000 €	135 200 €
SIEM2010	1	ECUEIL	Rue des Chaillots	2ème	13 000 €	13 000 €	13 000 €	10 400 €
SIEM2010	1	GUEUX	Route de Rosnay	3ème	19 000 €	19 000 €	19 000 €	15 200 €
SIEM2010	8	ISLES SUR SUIPPES	Rue de Warmeriville	4ème	56 000 €	56 000 €	56 000 €	44 800 €
SIEM2010	8	LOIVRE	Place de la Gare	2ème	13 000 €	13 000 €	13 000 €	10 400 €
SIEM2010	5	SAINT GERMAIN LA VILLE	Ruelles Crépion, des Noues et chenevier	2ème	45 000 €	45 000 €	45 000 €	36 000 €
SIEM2010	5	SOGNY AUX MOULINS	Grande rue	2ème	18 500 €	18 500 €	18 500 €	14 800 €
SIEM2010	4	TOURS SUR MARNE	Place Chauvet et rue Hurpé	2ème	150 000 €	150 000 €	150 000 €	120 000 €
SIEM2010	5	VESIGNEUL SUR MARNE	Le long de la RD 2	2ème	109 000 €	109 000 €	109 000 €	87 200 €
TOTAL					905 500 €	905 500 €	905 500 €	724 400 €

Plafond d'aide : 683 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	1	JOUY LES REIMS	Rue des Jaurielles	4ème	57 000 €	57 000 €	57 000 €	45 600 €
SIEM2010	1	ROMIGNY	RD 980	4ème	55 000 €	55 000 €	55 000 €	44 000 €
SIEM2010	8	THIL	Rue de la Grange	4ème	23 000 €	23 000 €	23 000 €	18 400 €
SIEM2010	1	VANDEUIL	Rue de la Mairie et de la montagne	4ème	43 000 €	43 000 €	43 000 €	34 400 €
TOTAL					178 000 €	178 000 €	178 000 €	142 400 €

FACE - Programmation 2012 - Sous programme Fils nus (S)

Dotation FACE 2012 : **184 k€**

Montant de la dépense subventionnable : **230 k€**

LISTE PRINCIPALE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2012)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	3	BAGNEUX	Rues Basse, des Jardins et Gratigny	4ème	155 000 €	155 000 €	155 000 €	124 000 €
SIEM2010	1	CHIGNY LES ROSES	Rue de Rilly la Montagne	3ème	47 500 €	47 500 €	47 500 €	38 000 €
SIEM2010	4	GIONGES	CR de Fulaine St Quentin	3ème	38 000 €	38 000 €	38 000 €	30 400 €

TOTAL	240 500 €	240 500 €	240 500 €	192 400 €
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Plafond d'aide : 184 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
	2	CHAMPVOISY	Rues St Anne et Hutennerie	3ème	45 000 €	45 000 €	45 000 €	36 000 €
SIEM2010	7	DOMMARTIN VARIMONT	Rues du Château et St Nicolas	3ème	50 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €
SIEM2010	3	JOISELLE	Hameau de la fosse	4ème	35 000 €	35 000 €	35 000 €	28 000 €
SIEM2010	7	SIVRY ANTE	Rue Notre Dame	4ème	42 750 €	42 750 €	42 750 €	34 200 €

TOTAL	172 750 €	172 750 €	172 750 €	138 200 €
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

FACE - Programmation 2012 - Sous programme Fils nus faible section (S1)

Dotation FACE 2012 : **65 k€**

Montant de la dépense subventionnable : **81,25 k€**

LISTE PRINCIPALE

Marché	Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2012)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
SIEM2010	5	BETTANCOURT LA LONGUE	RD 314	2ème	43 700 €	43 700 €	43 700 €	34 960 €
SIEM2010	3	NEUVY	Hameau d'Aulnay	4ème	37 000 €	37 000 €	37 000 €	29 600 €
SIEM2010	3	NEUVY	Hameau du Bas Courtil	4ème	32 000 €	32 000 €	32 000 €	25 600 €
TOTAL					112 700 €	112 700 €	112 700 €	90 160 €

Plafond d'aide : 65 000 €

M. LACAUGIRAUD précise que les opérations présentées étaient inscrites dans les listes de programmation déjà votées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette programmation.

➤ **Programmation complémentaire**

Comme chaque année, des opérations ont été décalées ou abandonnées et il est donc possible de prendre en considération de nouveaux travaux.

Il vous est donc proposé la programmation complémentaire ci-dessous :

LES MESNEUX - Efft rue des Tuilots	14 114.00
PEAS - Efft coordonnés avec travaux HTA d'ERDF	131 744.00
REIMS - Efft Jules Siegfried	26 000.00
REIMS – Effacement rue Emile Maupinot	136 000.00
GAYE - Rft poste "Garenne"	48 000.00
PONTFAVERGER – Rft poste "le Pont"	8 620.00
Total	364 478.00

Ces opérations se substituent aux opérations d'effacements ci – dessous :

CHEMINON Rue Lallement	108 000.00
COURTEMONT rue de la Mairie	90 000.00
GUEUX Route de Muizon et Allée des Fleurs	79 000.00
SOMMESOUS Av prieur de la Marne	123 000.00
Total	400 000.00

Il y a eu des modifications par rapport à la réunion de bureau dues au fait de l'urgence des travaux à programmer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la programmation complémentaire.

➤ **Mise en place de la maîtrise d'œuvre sur les opérations d'extensions de réseau et modalités de règlement**

Depuis 2003, le SIEM, ne prend plus de frais de maîtrise d'œuvre sur la réalisation des travaux liés à nos compétences (effacements, renforcements et extensions des réseaux électriques).

S'il semble évident de ne pas appliquer ces frais aux adhérents du syndicat, il paraît opportun de le faire sur les demandes de travaux d'extension issues de personnes privées.

Ces dernières bénéficiant déjà d'un subventionnement de 40% du montant HT des travaux, accompagné du financement de la TVA, elles pourraient supporter la part de fonctionnement de notre structure liée à ce type de travaux.

La loi MOP indique un taux de maîtrise d'œuvre applicable à ce type d'opération de 12,25% du montant HT des travaux. Ce taux est majorable d'un coefficient de complexité allant de 0.9 à 1.5.

Vu la faible complexité de ce type de travaux, il pourrait être appliqué un coefficient de 0,9, soit un taux de maîtrise d'œuvre de **12.25% x 0,9 = 11.025%**.

Pour les deux dernières années, cela aurait représenté :

Année	Montant HT de travaux pour les Particuliers	MOE dégagée	
		Mini (11,025%)	Maxi (18,38%)
2010	659 950 €	72 759 €	121 299 €
2011	730 000 €	80 483 €	134 174 €

En limitant le paiement de cette maîtrise d'œuvre aux lotisseurs privés et entrepreneurs.

Un particulier prenant en charge la desserte électrique de sa résidence principale ne serait pas assujéti à la maîtrise d'œuvre.

Il est décidé d'appeler 100 % de la participation des particuliers en ce qui concerne les extensions de réseau.

M. DE COURSON : "Le taux 11.025 % est un peu élevé, 8-9 serait plus approprié."

M. ROUSSEAU : "11 % sur la partie électrique ne me paraît pas énorme".

Le Président demande de voter pour un taux de 11.025 % :

Pour : 28
Contre : 5

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'application de 11.025 % de maîtrise d'œuvre.

Décision modificative pour France Télécom

Suite à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ORANGE/SIEM pour ce qui concerne le câblage du réseau de téléphonie fixe, il convient d'effectuer une décision modificative afin de régler les factures correspondantes émanant de la société SOGETREL, imputées sur le chapitre 011 - compte 6041 – Achat d'études et compte 6042 – Achats de prestations de services.

D'autre part, le trésorier receveur du SIEM, a également demandé d'effectuer une décision modificative afin de prévoir une provision au compte 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants – afin de palier au recouvrement de créances d'organismes faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Les décisions modificatives vont sont proposées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chp	Libellé	BP 2012	DM N°1		BP 2012 après DM n°1
			Dépenses	Recettes	
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	295 500 €	+ 250 000 €		545 500 €
012	Charges du personnel	703 500 €			703 500 €
022	Dépenses imprévues	2 000 €			2 000 €
023	Virement de la section d'investissement	10 015 981.91 €			10 015 981.91 €
042	Opérations d'ordre	84 460 €			84 460 €
65	Autres charges de gestion courante	37 700 €			37 700 €
67	Charges exceptionnelles	12 500 €			12500 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	+ 15 000 €		15 000 €
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 151 641.91 €	+ 265 000 €		11 416 641.91 €
RECETTES					
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 599 541.91 €			3 599 541.91 €
013	Atténuations de charges	2 000 €			2 000 €
73	Impôts et taxes	3 300 000 €			3 300 000 €
75	Autres produits de gestion courante	4 250 000 €		+ 265 000 €	4 515 000 €
76	Produits financiers	100 €			100 €
TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 151 641.91 €		+ 265 000 €	11 416 641.91 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette décision modificative pour le financement du câble France Télécom suite à la signature de la convention afférente.

➤ Délibération création Entente Est

Depuis plusieurs années le SIEM rencontrons régulièrement plusieurs syndicats sous forme d'une "Entente" jusqu'à ce jour considérée comme informelle. Il s'agit des syndicats de l'Aisne (USEDA), des Ardennes (FDEA), de l'Aube (SDEA), de la Haute Marne (SDEHM), de la Moselle (SDE 54), de la Meuse (FUCLEM) et des Vosges (SMDEV).

Aujourd'hui afin de peser vis-à-vis du concessionnaire ERDF, il semble important de s'associer plus étroitement et de façon officielle.

Cette entente a pour but, le suivi commun de l'activité des concessionnaires de distribution publique d'énergies, de faire des propositions communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie ainsi que sur la qualité de fournitures des énergies.

La formule de l'entente est suffisamment souple pour ne pas imposer aux membres de transferts de compétence ou de biens, tout en permettant la reconnaissance d'un lien étroit entre les structures.

Nous représenterons ainsi les intérêts de 4 336 communes et près de 3 millions d'habitants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer ce projet d'entente présenté ci-dessus.

Convention communes/SIEM sur le décret DT/DICT

Les collectivités sont propriétaires et exploitantes du réseau d'éclairage public comprenant :

- les infrastructures hors sol constituées de lanternes, mâts, consoles, réseaux d'alimentation aériens, coffrets de dérivation et armoires de commandes.
- les ouvrages en sous sol constitués principalement des câbles d'alimentation souterrains et de boîtes de dérivation EP.

Les collectivités sont donc responsables, au sens du décret 2011-1641, de la gestion des ouvrages souterrains vis-à-vis de l'exécution de travaux souterrains à proximité de leurs réseaux.

Les collectivités doivent donc à ce titre renseigner les déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) reçues des différents intervenants en faisant la demande.

Pour ce faire les collectivités doivent se déclarer au guichet unique en tant qu'exploitant et tenir à jour l'ensemble des données imposées par le décret susvisé.

Pour aider nos adhérents dans ces tâches, le SIEM, souhaite leur apporter un soutien logistique et technique en se substituant à elles pour les tâches énoncées ci-dessus.

Il a donc été établi une convention en ce sens dont vous trouverez modèle en annexe.

Ce service serait payant et de la façon suivante :

- une base fixe annuelle de 30 € comprenant la mise à jour des données sur le site du guichet unique.
- une base variable de 10 € par DT ou DICT renseignées pour le compte de la collectivité par le SIEM.

M. le Président : "Nous ne demandons pas à faire de l'argent sur le dos des collectivités, nous ferons une opération blanche".

Plusieurs questions sont posées :

- Les coûts proposés comprennent-ils la détection des câbles sur place ?
- Quid des communautés de communes possédant la compétence et dont une commune a plus de 1 000 habitants ?
- Les coûts ne sont-ils pas trop élevés ?
- Comment vont transiter les informations ?
- Quelles responsabilités pour le SIEM ?

Vu le nombre important de questions posées, le comité propose d'affiner le contenu de la convention afin qu'elle soit représentée au vote en décembre.

Participation à la protection sociale complémentaire

Suite à la parution du décret n° 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire (mutuelle) de leurs agents ainsi que de la circulaire ministérielle du 25/05/2012 qui commente les dispositions fixées par ce décret, il convient d'informer les membres du Comité Syndical du présent dispositif :

Les collectivités peuvent **contribuer à la complémentaire santé et à la prévoyance de leurs agents.**

- **Bénéficiaires** : fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé
- **Risques couverts** : santé, prévoyance ou les deux
 - **santé** : affection portant atteinte à l'intégrité physique et maternité
 - **prévoyance** : incapacité, invalidité et décès
- **Deux modalités de participation au choix** :
 - **Labellisation** = participation financière à la cotisation des agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.
 - la liste des contrats ou règlements labellisés a été publiée le 31 août 2012 par le ministre chargé des collectivités territoriales
 - **Convention de participation = mise en concurrence**, par la collectivité ou le C.D.G., **des entreprises pour signature d'une "convention de participation"**.
 - l'objectif sera de sélectionner un opérateur pour le risque santé et/ou prévoyance pour obtenir des conditions tarifaires attractives.

Le Syndicat souhaite s'inscrire dans cette démarche en optant pour une participation dite de labellisation pour le risque « santé » exclusivement. L'agent, seul, choisit son organisme et son niveau de garantie.

Le SIEM pourrait apporter une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation pourra être versée directement soit à l'agent soit à l'organisme. Le montant de la participation ne pourra pas excéder le montant de la cotisation due par l'agent mais pourra en couvrir l'intégralité.

Avant de poursuivre cette démarche, il convient de connaître votre positionnement vis-à-vis de cette question.

Le Comité n'est pas opposé à la mise en place de la protection sociale complémentaire. Lorsque les textes seront définitifs, il sera proposé de délibérer sur ce sujet avant passage en CTP.

➤ Taux de promotion

Suite à la parution des décrets modificatifs concernant le cadre d'emplois des Techniciens et des Rédacteurs, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau de fixation du taux de promotion, adopté par délibération le 29 Juin 2007, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	100
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 1 ^{ERE} CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 2 ^{EME} CLASSE	ADJOINT AD. DE 1 ^{ERE} CLASSE	100
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	100
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE	100
TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 1 ^{ERE} CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	100

Le Comité délibère favorablement sur le tableau de fixation du taux de promotion ci-dessus.

➤ Signature convention avec le Président du Conseil Général

Depuis de nombreuses années le conseil général nous verse des subventions dans le cadre de travaux de renforcement et d'effacement de réseaux.

Cette année, le conseil général souhaite qu'il soit établi avec lui une convention reprenant les opérations programmées.

Cette convention porte sur un montant de 500 000 € dont 300 000 € nous seront remis à la signature de la dite convention et 200 000 € au solde des travaux.

Elle porte sur les opérations suivantes :

Renforcements

Communes	Opérations	Montant HT des Travaux	Département	SIEM
SACY	Coopérative	195 000 €	117 000 €	78 000 €
ROSNAY	Tendonnières	75 000 €	45 000 €	30 000 €
MOURMELON LE PETIT	Foyer JT	65 000 €	39 000 €	26 000 €
JUVIGNY	Broyes	6 600 €	3 960 €	2 640 €
VALMY	Eglise	55 000 €	33 000 €	22 000 €
CHICHEY	Les Osier	78 000 €	46 800 €	31 200 €
CUISLES	Bourg	42 066 €	25 240 €	16 826 €
TOTAL		516 666 €	310 000 €	206 666 €

Effacements

Communes	Opérations	Montant HT des Travaux	Département	SIEM
AVIZE	Rempart du Nord	416 000 €	124 800 €	291 200 €
TOURS S/M	Place chauvet et rue Heurpé	174 333 €	52 300 €	122 033 €
FISMES	Place du Monument aux Morts	43 000 €	12 900 €	30 100 €
TOTAL		633 333 €	190 000 €	443 333 €

C'est pourquoi nous avons le plaisir de recevoir ce jour, Monsieur SAVARY, président du Conseil Général pour la signature de la convention.

Monsieur le Président du Conseil Général prend la parole pour présenter cette convention.

Puis signature des deux parties.

➤ Questions Diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 17 h 00.

Le Président du Syndicat



P. DESAUTELS